



Appel à la mobilisation

MARDI
29
SEPTEMBRE
2026



LE 29 SEPTEMBRE, LA CGT-PJJ SERA PLEINEMENT DANS LA MOBILISATION !

La CGT-PJJ s'inscrit pleinement dans l'appel intersyndical de la CGT, FO, la CFDT, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la CFE-CGC et la FA-FP à la grève et à **la mobilisation du 29 septembre**, pour défendre nos salaires, nos conditions de travail et les moyens indispensables aux services publics.

Mais à la PJJ, les inquiétudes suscitées par le budget 2027 et les orientations qui se dessinent pour notre administration imposent de porter également nos revendications spécifiques. **C'est pourquoi la CGT-PJJ dépose son propre préavis de grève** : pour défendre les personnels, leurs métiers et leurs conditions de travail, mais aussi pour exiger des moyens réellement à la hauteur de nos missions.

Le Premier ministre vient d'annoncer un plan d'austérité **prévoyant 54 milliards d'euros d'économies pour l'État en 2027**. Une fois encore, les agentes et les agents publics sont directement ciblés et sommés de se serrer la ceinture, notamment avec le gel annoncé de la valeur du point d'indice, déjà quasiment figée depuis des années, c'est un scandale !

Les personnels de la fonction publique n'ont pas à payer, une nouvelle fois, le prix des choix budgétaires du gouvernement. Après des années de perte de pouvoir d'achat, de dégradation des conditions de travail et d'affaiblissement des services publics, cette politique est devenue insupportable.

La PJJ ne sera pas épargnée. La lettre adressée aux personnels par le garde des Sceaux au début de l'été annonce déjà la couleur : seulement 50 créations de postes envisagées, des perspectives de revalorisation salariale toujours aussi floues et aucune véritable amélioration des grilles indiciaires, alors que le pouvoir d'achat des agents continue de reculer.

Des négociations sont pourtant en cours concernant la revalorisation des grilles des directeurs de service, des CADEC et des CSE. Elles doivent déboucher sur de véritables avancées, et non sur de simples ajustements à la marge.

Quant aux 5 millions d'euros annoncés pour l'ensemble du ministère de la Justice afin d'améliorer la part indemnitaire des rémunérations, cette enveloppe est très loin de répondre aux attentes. Répartie entre l'ensemble des personnels concernés, elle risque de se traduire par des montants dérisoires, incapables de compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées.

La CGT-PJJ refuse que les revalorisations indiciaires, statutaires, catégorielles et indemnitaires soient, une fois encore, sacrifiées sur l'autel de l'austérité. Les personnels de la PJJ ne doivent plus passer à la trappe !

REJOINS-NOUS !

CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex

☎ 06.33.33.02.50

✉ national@cgtppj.fr

🌐 www.cgtppj.fr





NOS REVENDICATIONS

EN PLUS DES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE FONCTION PUBLIQUE, LA CGT-PJJ PORTE D'AUTRES AMBITIONS POUR LES PERSONNELS DE NOTRE ADMINISTRATION :

- Des créations de postes à la hauteur des besoins, dans l'ensemble des services de la PJJ ;
- Une revalorisation immédiate de toutes les grilles indiciaires et des rémunérations, avec leur indexation sur l'inflation ;
- L'intégration des primes dans la part indiciaire du salaire des fonctionnaires et la fin du RIFSEEP ;
- L'extension du Ségur à tous les corps qui en sont encore exclus ;
- L'application pleine et entière des textes relatifs à la NBI, avec la régularisation de tous les agents pouvant y prétendre au regard des critères en vigueur ;
- La création d'un 13e mois pour toutes et tous, en lieu et place du CIA ;
- La simplification des procédures de remboursement des frais de déplacement ;
- Des budgets à la hauteur des besoins pour l'exercice des missions, les frais engagés par les agents et la formation professionnelle ;
- La reconnaissance statutaire et salariale de la pénibilité de nos missions ;
- Le 1er mai payé double ;
- La revalorisation des astreintes, des indemnités de travail de nuit, de week-end et de jours fériés, ainsi que des primes de camps ;
- La suppression du jour de carence et de la réduction de 10 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie ;
- Un véritable plan de titularisation et de résorption de l'emploi précaire, permettant aux agents contractuels d'intégrer la Fonction publique et de bénéficier des mêmes droits que les titulaires ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière, avec notamment la fin de la proratisation, liée au temps de travail, des primes et indemnités.

Pour imposer d'autres arbitrages, obtenir de véritables avancées budgétaires et donner à la PJJ les moyens de ses missions, mobilisons-nous massivement le 29 septembre aux côtés de l'ensemble des agentes et agents de la Fonction publique !

Les lieux et horaires des différents rassemblements vous seront communiqués dans les prochains jours.



CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex

☎ 06.33.33.02.50

✉ national@cgtpjj.fr

🌐 www.cgtpjj.fr

REJOINS-NOUS !

